

CANADA
Province de Québec
M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 3 novembre 2014 à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St-Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller et maire substitut
M. Denis Bonhomme, conseiller
M. Daniel Quenneville, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, Directeur général et secrétaire-trésorier

Absence :

M. Éric Galipeau, conseiller; son absence étant motivée

Présence dans la salle : deux (2) personnes.

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1411-279

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert après l'ajout des points suivants :

- 900-1 Modification de la résolution R1410-277
- 900-2 Plaques bénévoles
- 900-3 Déclaration de la journée contre l'intimidation

Ordre du jour

0	OUVERTURE DE LA RENCONTRE
----------	----------------------------------

- 0.1 Prière
 - 0.2 Ouverture de la session
 - 0.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 6 octobre 2014
 - 0.5 Suivi au procès-verbal
 - 0.6 Période de questions
 - 0.7 Rapport du maire
-

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

110 CONSEIL MUNICIPAL

- 110-1 Projet du Complexe sportif – construction d'un bâtiment de services – demande de paiement n° 1
 - 110-2 Service de concassage – Autorisation de paiement
 - 110-3 Complexe sportif – Bâtiment de services; ordre de changement
 - 110-4 Complexe sportif – Adjudication d'un contrat pour éclairage du site
 - 110-5 MRCVG Services génie municipal – Offre de service
 - 110-6 Appui au projet de train à vapeur vers Wakefield
 - 110-7 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 110-8 Autorisation de paiement - Entraide Municipalité de Bouchette – 51 chemin de la Montagne
 - 110-9 Offre de service d'arpenteur-Géomètre – Préparation d'une description technique
 - 110-10 Sogercom – Offre de service refonte du site web
 - 110-11 Assurance collective – Adhésion de la municipalité de Messines
 - 110-12 Complexe sportif – couverture d'assurance du bâtiment de services
 - 110-13 Autorisation paiement – Gravier 0-3/4 et sable d'hiver
 - 110-14 Décontamination de boues septiques
 - 110-15 Chef des travaux publics – Lettre de démission
-

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 31 octobre 2014
- 130-2 Présentation des comptes payés au 31 octobre 2014
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées 24 octobre 2014
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 24 octobre 2014
- 130-6 État des activités financières- Suivi du budget 2014

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

300 TRANSPORT

- 300-1 Toro – Achat d'une souffleuse à neige
- 300-2 Autorisation d'achat de chaînes
- 300-3 Adjudication d'un contrat pour l'achat d'un camion porteur 10 roues
- 300-4 Autorisation de dépense – Transfert d'un système SBI

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

- 800-1 CPTAQ – Rapport annuel de gestion 2013-2014
- 800-2 MAMROT – Subvention TECQ
- 800-3 ABV des 7 – Offre de service
- 800-4 Low appui Gracefield – Gestion cours d'eau
- 800-5 Low appui MRCVG – Abattage d'arbres
- 800-6 Invitation Centre Jean Bosco de Maniwaki

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1000-1 Période de questions

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1411-280

Adoption du procès-verbal de la session ordinaire du 6 octobre 2014

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

CONSEIL MUNICIPAL

R1411-281

Dépôt du rapport du maire

Sur une proposition de Francine Jolivette
Appuyé par Charles Rondeau
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER, conformément à l'article 955 du code municipal, le dépôt du rapport sur la situation financière 2013, présenté par le maire Ronald Cross et de plus autorise les frais de publication du rapport dans une édition du journal local.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées

R1411-282

Autorisation du 1^{er} paiement pour la construction du bâtiment de services du nouveau Complexe sportif

CONSIDÉRANT QUE Robert Ledoux, architecte, a émis un certificat de paiement pour le 1^{er} versement dans le projet de construction du bâtiment de services du nouveau Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE le montant s'élève à 66 324.70\$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le déboursé d'un montant de 66 324.70\$ au nom de l'entreprise Langevin et Frères Inc., et ce conformément à la demande de paiement déposée par monsieur Robert Ledoux, architecte.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées

R1411-283

Autorisation de paiement pour service de concassage

CONSIDÉRANT QUE de par sa résolution R14SE09-241, le Conseil a octroyé un contrat de service de concassage à l'entreprise V. Meilleur et Frères Inc., du Lac-de-Écorces (Québec);

CONSIDÉRANT QUE suite au dépôt du rapport de surveillance et de contrôle qualitatif de concassage tel que préparé par Joël Lacroix, ingénieur au Service du génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, qui vient valider de la qualité, des volumes et de la conformité des matériaux, soit de 10 000 tm de 0 ¾ (MG-20) et de 4 000 tm de sable de type AB-10;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande au conseil, le paiement de la facture #4973 à l'entreprise V. Meilleur et Frères Inc., pour service rendu;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le déboursé d'une somme de 58 120.00\$ en plus des taxes applicables au nom de V. Meilleur et Frères, pour l'exécution du contrat 2014-03.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées

R1411-284

Complexe sportif – Ordre de changement

CONSIDÉRANT QUE monsieur Robert Ledoux, architecte a fait parvenir à la Municipalité un ordre de changement n° 1 dans le cadre de la construction du bâtiment de services du nouveau Complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE l'ordre de changement représente des modifications en électromécanique et ce selon la demande de modification portant le numéro DDC ME-01, de la firme d'ingénierie WSP mandatée par la Municipalité dans ce projet;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général recommande l'ordre de changement tel que présenté;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense relative à l'ordre de changement telle que proposée par Robert Ledoux pour un montant de 3 812.25\$ en plus des taxes applicables.

Il est également résolu d'autoriser M. Jim Smith, directeur général de signer au nom de la municipalité l'ordre de changement.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées

R1411-285

Adjudication d'un contrat pour éclairage d'une partie du site du nouveau Complexe sportif

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de construction du Complexe sportif, il a été prévu aux dessins mécaniques et électriques du bâtiment, de l'installation d'un système d'éclairage du site (patinoire, le court de tennis et les jeux de palets);

CONSIDÉRANT QU'une partie de l'éclairage de la patinoire a été réalisé à l'automne 2013, par les Entreprises Électriques B.L. de Maniwaki et ce, afin de permettre l'éclairage de la nouvelle patinoire pour l'hiver 2013-2014, dont la dépense a été autorisée par la résolution du conseil portant le numéro : R1311-297, pour la somme de 13 452.08\$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Électriques B.L. de Maniwaki ont déposé une soumission en date du 8 octobre 2014, pour le service de fourniture et installation de luminaires du site du Complexe sportif, pour la partie des travaux prévus aux dessins mécaniques et électriques du bâtiment et de l'installation d'un système d'éclairage du site non réalisés à ce jour et ce, pour la somme de 22 949.01\$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service tel que proposée par les Entreprises Électriques B.L. inc. pour l'éclairage du site et ce, conformément au plan et devis 131-14767-00 tel que préparé par WSP (Génivar);

CONSIDÉRANT QUE suite au premier appel d'offre public lancé sur le site de la SEAO, pour la construction du pavillon de services et de l'éclairage du site, le Conseil a rejeté, par sa résolution R1307-196, toutes les soumissions déposées. Le motif étant que le prix de la plus basse soumission déposée était plus élevée que la somme prévue au projet pour ces travaux, et dont le montant soumis par le plus bas soumissionnaire pour l'éclairage d'une partie du site était de 45 798.20\$, incluant les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE le fait de scinder le contrat d'éclairage du site en deux parties soit, le montant autorisé par résolution du conseil portant le numéro R1311-297, représentant la partie de l'éclairage de la patinoire, pour une somme de 13 452.08\$ et le montant soumis pour la balance des travaux d'éclairage qui s'élève à 22 949.01\$, et dont le un montant total des deux contrats représente un total de 36 401.09\$. Permettant ainsi d'économiser sur les coûts de réalisation des travaux d'éclairage du site (montant soumis lors de le premier appel d'offres et le coût réel soumis), soit de l'ordre de 20.5%;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Marcel St-Jacques,

Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat d'éclairage pour la partie des travaux non réalisés à ce jour pour le site du nouveau Complexe sportif aux Entreprises Électrique B.L. inc. pour la somme de 22 949.01\$ incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées

R1411-286

Ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques – avis de non-conformité

CONSIDÉRANT QUE le MDDELCC, secteur industriel et agricole a fait parvenir à la Municipalité un avis de non-conformité pour le non-respect du certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une sablière située sur le lot 41, rang IV, canton de Bouchette, municipalité de Messines;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite prendre les mesures nécessaires afin de remédier aux conditions non respectées;

CONSIDÉRANT QUE suite à la demande de la Municipalité, M. Joël Lacroix, ingénieur, au service de Génie municipal de la MRC de-la-Vallée-de-la-Gatineau (SGMMRCVG) a déposé une offre de service au nom du SGMMRCVG afin d'aider la Municipalité dans sa démarche pour régulariser le dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

De **MANDATER** M. Jim Smith, directeur général pour présenter et signer auprès du MDDELCC et ce au nom de la municipalité de Messines, toute demande de modification à son certificat d'autorisation de la sablière exploitée par la Municipalité située sur le lot 41, rang IV, canton de Bouchette, soit de remplacer la condition d'installation d'un (1) piézomètre aux 10 mètres par l'installation d'un total de trois (3) piézomètres formant un triangle sur le site;

De **MANDATER** M. Joël Lacroix, ingénieur, au service de Génie Municipal de la MRCVG de déposer au nom de la municipalité de Messines et de signer en son nom une demande auprès du DDEF de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un centre permanent de stockage et de conditionnement de béton de brique et d'asphalte issus des travaux de construction et de démolition, sur le site de la sablière exploitée par la Municipalité située sur le lot 41, rang IV, canton de Bouchette, dans la municipalité de Messines;

D'AUTORISER la dépense relative au dépôt des deux demandes ci-dessus au montant de 276 \$, chacune fait à l'ordre du Ministre des Finances ou tout autre montant exigible par la Loi;

D'AUTORISER le directeur général à engager une dépense permettant de régulariser les conditions de l'avis de non-conformité, tel que signifié par le MDDELCC, tel que suit à savoir :

- Retenir les services du SGMMRCVG pour l'aspect technique et suivi des travaux lors de l'installation des trois (3) piézomètres (conditionnellement à ce que le MDDELCC autorise la modification du c.a.).
- De retenir les services d'une entreprise spécialisée en forage de piézomètre et du matériel nécessaire tel que : protecteur hors sol, bentonite, sable de Silice, tuyau PVC crépiné, tuyau en PVC, autre matériel jugé nécessaire.

- De procéder dans les plus brefs délais à l'installation et de maintenir des repères visibles pour délimiter l'aire d'exploitation.

Note : Qu'une demande soit déposée auprès du MDDELCC afin d'obtenir un délai raisonnable permettant à la Municipalité de régulariser le dossier de non-conformité.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées

R1411-287

Appui à la relance du train à vapeur

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a été sollicité par la municipalité de Lac-Ste-Marie afin d'appuyer le projet de relance du train à vapeur en direction de Wakefield;

CONSIDÉRANT QU'en plus des importantes retombées économiques, le train à vapeur est un excellent outil de promotion pour notre région;

CONSIDÉRANT QUE trois projets de relance du train à vapeur ont été déposés au CA de la Compagnie de chemin de fer de l'Outaouais (CCFO), soient le train à vapeur en direction de : Wakefield, de Masson-Montebello, ou le train urbain partant de la gare Montcalm jusqu'au lac Beauchamp pour leur considération;

CONSIDÉRANT QUE l'infrastructure est déjà en place en direction de Wakefield, il ne suffit que de rendre le trajet sécuritaire en effectuant des travaux de réparation sur la voie ferrée actuelle;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'APPUYER le projet de relance du train à vapeur en direction de Wakefield déposé à la CCFO

ADOPTÉE

R1411-288

Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums, chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration mise à jour des intérêts pécuniaires;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 359 de la Loi sur les élections et les référendums, à défaut de déposer la déclaration dans le délai fixé, le membre du conseil n'a plus le droit, à compter du dixième jour qui suit l'expiration de ce délai et tant que tel, d'assister aux séances du conseil de la municipalité, de ses comités et de ses commissions, ni à celles du conseil, des comités et des commissions de la municipalité régionale de comté, de la communauté métropolitaine ou d'une régie intermunicipale, ni à celles de tout autre conseil, comité ou commission ou organisme public dont il fait partie en raison du fait qu'il est membre du conseil de la municipalité, de la municipalité régionale de comté, de la communauté ou de la régie.

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, Jim Smith, déclare avoir reçu une copie de la déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée conformément à la loi, de tous les membres du conseil municipal de Messines;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyer par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER les déclarations d'intérêts pécuniaires telles qu'elles ont été déposées.

ADOPTÉE

Note au procès-verbal : Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au MAMROT, direction régional de l'Outaouais.

R1411-289

Autorisation de paiement – Entraide incendie Bouchette : 51 chemin de la Montagne chemin Val-Guertin

CONSIDÉRANT QUE lors de l'incendie du 51, chemin de la Montagne, le 21 août 2014, le service incendie de Messines a dû faire appel au service d'entraide de la municipalité de Bouchette;

CONSIDÉRANT QUE lors d'un second incendie survenu sur le chemin Val Guertin, Route 105 (Richard Lacroix) le 13 octobre 2014, le service incendie de Messines a dû faire appel au service d'entraide de la municipalité de Bouchette;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition Francine Jolivette,
Appuyé par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement, à la municipalité de Bouchette de la facture 154 au montant de 2 475.63\$ et de la facture 165 au montant de 1 160.57\$ pour le service d'entraide offert lors de l'incendie du 51, chemin de la Montagne ainsi que celui du chemin Val Guertin

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-290

Offre de service d'arpenteur/géomètre – Préparation d'une description technique

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise d'arpenteur-géomètre AGBR.sat a fait parvenir une offre de service pour la préparation d'une description technique ainsi qu'à la pose de repères de piquetage sur le terrain de la Municipalité connu comme étant le terrain du Marché Richelieu et ce au montant de 1 500\$ en plus des taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyé par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le contrat et la dépense à l'entreprise AGBR.sat, arpenteur-géomètre de Maniwaki pour la réalisation de la description technique et la pose de repères de piquetage sur le terrain de la Municipalité (ancien terrain du Marché Richelieu) et ce, pour la somme de 1 500\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-291

Offre de service pour la refonte du site web – solution hébergement du nouveau site et la gestion des adresses courriels

CONSIDÉRANT QU'un site web représente aujourd'hui un outil de communication aussi essentiel qu'efficace et que l'évolution du digital nous force à adapter notre site aux nouveaux standards du web et que de plus la refonte de ce dernier permettrait d'en renouveler l'apparence visuelle afin de bien refléter l'image de Messines;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil avait prévu à même son budget 2014 un montant pour la refonte du site web municipal;

CONSIDÉRANT QUE le comité de travail pour la création d'un nouveau site web (le directeur général et la secrétaire-réceptionniste; personne ressource responsable au niveau des mises à jours du site actuel), ont fait une analyse complète du site web actuel et des besoins dans un nouveau concept web;

CONSIDÉRANT QUE M. Michel Gauthier de SOGERCOM, de Bois-Franc détient une expertise avancée quant à la conception et à la gestion de sites web municipaux sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, ayant à son actif la conception et la gestion de 13 sites municipaux en plus du site web de la MRCVG;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité M. Gauthier de SOGERCOM, entreprise se spécialisant dans la création, hébergement et gestion de site web, à lui faire parvenir une offre de service pour la refonte du site web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a sollicité Informatique DL pour le service MS Exchange 365 pour la gestion de ses adresses courriels;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse complète de l'offre de service telle que proposée par SOGERCOM et Informatique DL, le directeur général a fait rapport aux membres du conseil et recommande d'octroyer un contrat à SOGERCOM pour la refonte du site web municipal, ainsi qu'un contrat à Informatique DL pour la gestion des adresses courriels.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyé par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER l'offre de l'entreprise SOGERCOM pour la refonte de notre site web municipal et ce, selon les dispositions de sa « proposition pour la création d'un nouveau site web avec maquette "responsive" », pour la somme de 4 740.00\$, en plus des taxes applicables;

Il est également résolu d'**AUTORISER** les dépenses suivantes :

ITEM	DESCRIPTION	COÛT		TOTAL
		UNIQUE	ANNUEL	
1	Frais d'hébergement		X	299.00\$
2	Nom de domaine		X	28.00\$
3	Installation et formation	X		360.00\$
4	Gestion d'envoi 500 courriels		x	99.00\$

IL est également autorisé de retenir l'offre de service d'Informatique DL pour la migration sur MS Exchange 365 des adresses courriels pour la somme de 4.35\$ par utilisateurs/mois, en plus des frais de configuration et migration.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-292

Assurance collectives – Adhésion de la municipalité de Messines

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal du Québec, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés de municipalité et d'organismes municipaux regroupés au sein de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE Malette actuaires inc. s'est vu octroyer le contrat pour les services professionnels d'un consultant requis par l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ à Malette actuaires inc. est de 0,8%;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines souhaite maintenant adhérer à la solution des regroupements de l'UMQ et retenir les services de Malette actuaires inc.;

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimation de la MRC, résolution 2014-R-AG347 la valeur du mandat à consentir à Malette actuaires inc. s'avère inférieure à 25 000\$ pour la durée maximale du mandat, soit cinq ans (taxes incluses);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Messines déclare qu'aucun autre mandat concernant un consultant ou un gestionnaire pour son régime d'assurance collective n'est actuellement en vigueur ou ne le sera à compter du début du mandat à Malette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyé par Daniel Quenneville
Il est résolu à l'unanimité

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme ré cité au long;

QUE la municipalité de Messines confirme son adhésion à la solution des regroupements de l'UMQ pour obtenir auprès de Malette actuaires inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour ses employés, au taux de 0.8%;

QUE l'adhésion au regroupement – Solution UMQ sera de cinq ans;

QUE la municipalité de Messines mandate l'UMQ pour agir à titre de délégué pour le lancement d'un appel d'offres public, pour l'octroi éventuel d'un contrat d'assurance collective pour ses employés de même que pour son renouvellement

ainsi que l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la municipalité de Messines s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1% des primes totales versées par la municipalité durant le contrat ainsi que les frais rattachés à la parution de l'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions, estimés à 500\$ (Répartis entre les municipalités et organismes participants)

QUE la municipalité de Messines s'engage à respecter les clauses et conditions dudit contrat avec l'assureur à qui sera octroyé le contrat, comme si elle avait contracté directement avec lui.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-293

Couverture d'assurance du bâtiment de services du Complexe sportif

CONSIDÉRANT QUE le Conseil désire ajouter le nouveau bâtiment de services du Complexe sportif présentement en construction, à son contrat d'assurance;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyé par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'ajout du bâtiment de services du Complexe sportif au contrat d'assurance en vigueur et ce pour la valeur réel de construction.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-294

Autorisation de paiement – Gravier 0-3/4 et sable d'hiver

Sur une proposition de Marcel St-Jacques
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement de la facture pour l'achat de 10 420 T.M. de gravier brute ainsi que de 4 000 T.M de sable d'hiver à 1\$ la T.M. aux frères Jean-Guy et François Lafontaine et ce conformément à l'entente convenue entre les deux parties, soit d'une somme de 14 420.00\$.

Il est également autorisé de procéder au déboursé de la somme de la redevance applicable relativement au règlement sur les sablières et carrières, d'un montant de .54¢ la TM, soit d'une somme de 7 786.80\$, pour une somme totale payable de 22 206.80 \$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

Frais de décontamination de boues provenant de fosses septiques contaminées par des hydrocarbures

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de son programme de vidange, de transport et valorisation de boues de fosses septiques sur le territoire de la municipalité de Messines, un employé du service des travaux publics, nommé à titre de vidangeur a procédé en date du mercredi 2 octobre 2014 à la vidange de la totalité des boues de la fosse septique de l'immeuble connu comme étant le 185 route 105, de plus, un volume minimal des boues de la fosse septique du 187 route 105 a également été chargé afin de remplir le réservoir du camion;

CONSIDÉRANT QUE seules les boues provenant des fosses septiques du 185 et 187 route 105 étaient présentes dans le camion-citerne lors de la livraison au site de traitement de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) à Kazabazua;

CONSIDÉRANT QUE les boues transbordées par l'employé de la municipalité à l'usine de traitement, sous la directive du responsable de l'usine, ont été acheminées dans un réservoir de stockage qui contenait déjà un certain volume de boues en attente d'être traitées, boues qui provenaient d'une autre source;

CONSIDÉRANT QUE suite au transbordement complet du chargement de boues du camion-citerne de la municipalité, le responsable de l'usine de traitement a constaté la présence apparente d'essence dans le liquide des boues qui venaient d'être transbordées;

CONSIDÉRANT QUE madame Kimberley Mason M. Env., directrice du service de l'Hygiène du milieu – Environnement à la MRCVG a contacté M. Jim Smith, directeur général de la municipalité de Messines, pour l'informer de la situation et demander à ce que la Municipalité procède à la récupération des boues contaminées. Madame Mason a également informé M. Smith que la MRC exigeait de la Municipalité de récupérer la totalité des boues qui se trouvaient dans le bassin de stockage, soit le volume transbordé par la Municipalité et le volume qui était déjà présent avant le transbordement;

CONSIDÉRANT QUE la citerne de la Municipalité à une capacité maximale de 11 350 litres, le directeur général estime que le volume transbordé était égal au volume maximal;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement, M. Jean-Guy Carignan a procédé à un prélèvement d'échantillons des boues jugées contaminées et dont celles-ci ont été acheminées au Laboratoire BIO-SERVICES, de Sainte-Agathe-des-monts, (Québec) pour fin d'analyse;

CONSIDÉRANT QUE le certificat d'analyse numéro 287298, indique qu'il y avait présence d'hydrocarbures pétroliers de 1300 ug/L et que le certificat d'analyse numéro 286404 indiquant 200 ug/L;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a informé les membres du conseil que seule l'entreprise Veolia, services à l'environnement, sise au 4140 Belgreen Drive, à Ottawa (Ontario) a été identifié offrant un service de décontamination à une distance raisonnable pour le traitement des boues contaminées d'hydrocarbures;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que la dépense engagée suite aux mesures qui lui sont imposées par la MRCVG, soit de la récupération et l'acheminement des boues contaminées à une usine de décontamination pour traitement, devra être assumée en totalité par les propriétaires du 185 et 187 route 105, à Messines.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Daniel Quenneville,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'OCTROYER un contrat à l'entreprise Veolia de Ottawa (Ontario) pour récupérer la totalité des boues contaminées dans le réservoir de stockage à l'usine de traitement de la MRC à Kazabazua (Québec), de les transporter à leur usine sur la rue Belgreen Drive à Ottawa (Ontario) pour traitement.

ORDONNE à l'administration municipale de faire parvenir une facture aux propriétaires du 185 et de 187 route 105 et ce, représentant la totalité de la facture reçu de l'entreprise Veolia, d'Ottawa (Ontario), pour service rendu dans le traitement de ce dossier.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-296

Lettre de démission du chef des travaux publics

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyer par Charles Rondeau
Il est résolu à l'unanimité

D'ACCEPTER la lettre de démission remise par David Beauregard, chef d'équipe des travaux publics, le 29 octobre 2014. Monsieur Beauregard quittera ses fonctions le 14 novembre 2014. Le Conseil souhaite à monsieur Beauregard du succès dans ses projets futurs.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1411-297

Adoption de la liste des comptes dus au 31 octobre 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Denis Bonhomme,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des comptes dus pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014, tel que déposé et par conséquent d'autoriser leur paiement, pour la somme de 51 689.11\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-298

Pour accepter la liste des comptes payés au 31 octobre 2014

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèques et par prélèvements électroniques a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2014, pour la somme de 72 135.10\$,

Détail des comptes payés :

NOMBRE	DESCRIPTION	MONTANT
16	Chèques fournisseurs émis	29 233.56\$
33	Prélèvements électroniques	42 901.54\$
	TOTAL :	72 135.10\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-299

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 27 septembre au 24 octobre 2014, dont celle-ci représente la somme de 37 350.80\$

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-300

Rapport du DG des dépenses engagées au 24 octobre 2014

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le Directeur général/Secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du Directeur général/Secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport des dépenses engagées par le directeur général et secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} octobre au 24 octobre 2014, dont celui-ci représente une somme de 4 406.39\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-301

Toro – achat d'une souffleuse à neige

CONSIDÉRANT que la souffleuse à neige du tracteur de marque Toro du département des travaux publics est désuète et irréparable;

CONSIDÉRANT QUE nous devons remplacer cette pièce d'équipement avant la prochaine saison hivernale;

CONSIDÉRANT QU'un prix a été déposé par l'entreprise Turf Care d'Ottawa pour une souffleuse (modèle original) et dont le prix proposé est 7 645\$ pour un modèle original en plus des taxes applicables;

CONSIDÉRANT QU'un prix a été également déposé par F. Constantineau et fils Inc. de Mont-Laurier pour une souffleuse usagée (état presque neuf), de marque Puma, au montant de 4 858\$ en plus des taxes applicables. À cela doit s'ajouter le montant de 600.00\$ afin d'adapter la souffleuse Puma au tracteur Toro;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER l'achat d'une souffleuse Puma de l'entreprise F. Constantineau et Fils de Mont-Laurier au montant de 4 858.00\$. Il est également autorisé une dépense supplémentaire au montant de 600.00\$ permettant d'adapter la souffleuse Puma au tracteur Toro, le tous en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-302

Autorisation pour l'achat de chaînes

CONSIDÉRANT QUE le département des travaux publics a un besoin d'achat de chaînes pour divers équipements dont la niveleuse, le camion F550 et la rétro caveuse (backho);

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyé par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la dépense pour l'achat de chaînes pour les véhicules mentionnés ci-dessus au montant de 3 657.00\$ en plus des taxes applicables auprès de l'entreprise Chaîne select inc. de Drummondville;

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1411-303

Adjudication d'un contrat pour l'achat d'un camion porteur 10 roues

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à un appel d'offres public sur le site de la SEAO afin d'obtenir des soumissions lui permettant de faire l'acquisition d'un camion porteur 10 roues et ce, conformément aux dispositions applicables en vertu de la Loi sur les contrats des organismes publics;

CONSIDÉRANT QUE des trois fournisseurs qui ont fait l'achat des documents de soumission de la SEAO (Équipements Lourds Papineau, de Saint-André-Avellin au Québec, Camion Freightliner, de Mont-Laurier au Québec et Surgenor Truck, de Ottawa en Ontario), seul les Équipements Lourds Papineau et Camion Freightliner, de Mont-Laurier ont déposé une soumission dans le délai prescrit;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse de la plus basse soumission déposée par Camion Freightliner, de Mont-Laurier, celle-ci est conforme aux documents d'appel d'offres et par conséquent, le directeur général recommande aux membres du conseil l'adjudication du contrat à ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'ADJUGER le contrat pour l'achat d'un camion porteur 10 roues à l'entreprise Freightliner de Mont-Laurier, au Québec pour la somme de 122 000.00\$, en plus des taxes applicables.

Il est également résolu de retenir la proposition de financement telle que déposée avec la soumission par l'entreprise SPAR, Crédit-bail inc. de Dorval au Québec, soit par l'entremise du crédit bailleur : Banque HSBC Canada et ce, selon les termes mentionnés ci-dessous :

- Montant à financer : 122 000.00\$, en plus des taxes applicables
- Période d'amortissement : 5 ans (60 mois)
- Type de financement : Crédit-bail avec résiduel de \$1.00
- Taux de financement : 3,558%
- frais de dossier : 500.00\$

QUE le Conseil mandate Ronald Cross, maire et Jim Smith, directeur général de signer au nom de la municipalité de Messines tous les documents nécessaires au financement de la présente autorisation d'achat.

Extrait du procès-verbal d'ouverture de soumission :

SOUSSIONNAIRES	Montant total (incluant les taxes applicables)	FINANCEMENT (Crédit-bail 60 mois)	
		Taux d'intérêts	Versements mensuels (incluant les taxes applicables)
Équipements Lourds Papineau Inc.	147 066.41\$	3,90%	2 693.07\$
Camion Freightliner, de Mont-Laurier	140 269.50\$	3,558%	2 547.81

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-304

Autorisation de dépense – Transfert d'un système SBI

CONSIDÉRANT QUE suite à l'achat d'un nouveau camion de marque Freightliner, il est nécessaire de procéder au transfert de l'équipement de type SBI provenant de l'entreprise Équipements Lourds Papineau du camion International 2010 au nouveau camion Freightliner ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Équipements Lourds Papineau a déposé une soumission de type prix budgétaire, portant le numéro 919-24 et ce pour le transfert des composantes du système SBI ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Denis Bonhomme,
Il est résolu unanimement

D'AUTORISER la dépense pour le transfert des composantes SBI sur le nouveau camion Freightliner aux entreprises Équipements Lourds Papineau de St-André-Avelin pour la somme de 21 985.79\$ en plus des taxes applicables

QUE les deniers nécessaires pour acquitter la présente dépense provienne du surplus non-affecté de la municipalité.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

VARIA

R1411-305

Modification de la résolution R1410-277 – Décoration de la salle Réjean Lafrenière

CONSIDÉRANT QUE le Conseil souhaite apporter une modification quant au montant de dépenses autorisé par la résolution R1410-277;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition Francine Jolivette,
Appuyé par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la majoration du montant accordé au préalable par la résolution R1410-277 de 500.00\$ à 1000.00\$ et ce dans l'objectif de réaliser la décoration de la salle Réjean Lafrenière pour la période des Fêtes.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1411-306

Déclaration de la Journée contre l'intimidation

CONSIDÉRANT QUE tous les enfants et tous les jeunes ont le droit d'évoluer dans un environnement sain qui leur apporte la sécurité,

CONSIDÉRANT QU'un grand nombre d'entre eux sont aux prises avec l'intimidation, soit comme agresseurs et agresseurs, comme agressés et agressés, ou les deux;

CONSIDÉRANT QUE l'intimidation est à l'origine de nombreux problèmes de santé physique et mentale, de suicides, de troubles d'apprentissages, de troubles de comportements et de problèmes relationnels,

CONSIDÉRANT QUE notre société a la responsabilité d'offrir aux enfants une éducation qui favorise l'acquisition d'habitudes et de comportements sains et qui interdit le recours à l'abus de pouvoir pour intimider ou harceler ses semblables;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée à l'unanimité,
Il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil **PROCLAME** le 8 décembre comme étant la « journée contre l'intimidation » dans la municipalité de Messines et invite les citoyennes et citoyens, peu importe leur milieu, leur rôle ou leur statut, à tout mettre en œuvre pour que tous les enfants soient inclus et respectés dans leur milieu de vie

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1411-307

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Daniel Quenneville,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h07

ADOPTÉE

Ronald Cross
Maire
trésorier

Jim Smith
Directeur général/ secrétaire-